



## ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Les principaux engagements de l'AMAP :

- Contrat direct producteur / consommateur, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires, les bénévoles se chargent de la transmission des contrats et des distributions
- Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables
- Echanges et vie locale entre consommateur et producteur : les champs sont notre paysage partagé
- Culture et élevage respectueux de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne

## CONTRAT PÂTES Septembre 2017 à Juin 2018

### ***Bien noter le calendrier des distributions 2017/2018***

*Ce contrat instaure un partenariat avec le GAEC de la Ferme (Françoise, Bernard, Thomas et Romain CIROU), agriculteurs dans le Perche, près de Nogent le Rotrou (28). Les signataires du contrat s'engagent à respecter les principes définis dans la Charte des AMAP.*

*En adhérant à ce contrat, nous préachetons des produits cultivés et transformés à la Ferme et soutenons le développement d'une nouvelle activité en solidarité avec l'agriculteur engagé dans une démarche de production biologique et respectueuse de l'environnement.*

*Ce partenariat est organisé par l'association "Les Jardins de Cérès - AMAP" (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) et est à ce titre souscrit par l'adhérent dans le cadre des statuts et du règlement intérieur de l'association.*

#### **Produits proposés** : Pâtes au **blé dur** ; coquillettes et fusillis.

Le **blé dur** est cultivé sur la ferme. Il est ensuite stocké puis moulu à la ferme avec un moulin à meule en granit avec ventilation type Astrier qui garantit l'absence d'échauffement de la mouture et la préservation du germe.

Le façonnage en pâte est réalisé dans une presse extrudeuse avec plusieurs filières au choix (coquillettes, fusilli, macaroni, tagliatelle, lasagne). Pour l'instant, seules les filières coquillettes et fusillis sont disponibles.

En sortie de presse extrudeuse, le séchage est réalisé dans un séchoir statique à cycle long à basse température (35°C) pour obtenir un produit sec à longue conservation.

#### **Calcul du prix**

Le prix est établi de façon à assurer au partenaire une rémunération juste et équitable.

#### **Engagements de l'adhérent**

L'adhérent s'engage à accepter les aléas, climatiques ou autres, de la production et leurs conséquences.

#### **Engagements du producteur** :

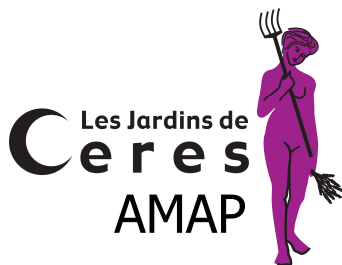
Le producteur s'engage à

- produire selon les méthodes de l'agriculture biologique.
- livrer les produits commandés aux jours et heures de distribution sur la période du contrat. En cas de problème exceptionnel, la date de livraison pourra être décalée.
- recevoir les adhérents lors d'une visite annuelle de l'exploitation.

#### **Participation aux distributions** :

Les distributions ont lieu une fois par mois, le samedi, à la ferme Vandame. Elles sont organisées par l'association et assurées par des adhérents bénévoles. Les adhérents s'engagent donc à participer aux distributions à leur tour.

Afin d'assurer le contact et l'échange d'informations entre producteurs et adhérents, les producteurs s'engagent à être présents lors des distributions (sauf empêchement exceptionnel).



## ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

### Les principaux engagements de l'AMAP :

- Contrat direct producteur / consommateur, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires, les bénévoles se chargent de la transmission des contrats et des distributions
- Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables
- Echanges et vie locale entre consommateur et producteur : les champs sont notre paysage partagé
- Culture et élevage respectueux de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne

### CONTRAT

Je soussigné(e) :

Nom, Prénom : .....

Adresse complète : .....

Courriel (lisible) : .....

Tél Portable : .....

à jour de ma cotisation 2017 auprès de l'association « Les Jardins de Cérés AMAP », pré-achète les produits suivants :

	16 Sep 2017	14 Oct 2017	18 Nov 2017	16 Dec 2017	13 Jan 2018	10 Fév 2018	10 Mar 2018	7 Avr 2018	5 Mai 2018	9 Juin 2018		TOTAL	Montant
Coquillettes 1 kg @ 4.50 €													
Coquillettes 3 kg @ 13 €													
Fusillis 1 kg @ 4.50 €													
Fusillis 2 kg @ 8.80 €													
<b>TOTAL €</b>													

**Je paye en un ou deux chèques à l'ordre du « GAEC de La Ferme » que je joins à mon contrat.**

Banque .....			
Chèque 1 :	Numéro :	Chèque 2 :	Numéro :

**Je m'engage** à venir chercher la quantité commandée à chaque distribution. Si je ne peux pas venir ou faire prendre mes produits à la distribution, aucun remboursement ne me sera effectué.

**Le contrat et les chèques doivent être adressés au coordinateur du contrat par la poste ou remis au stand d'accueil.**

Fait à : .....

Le .....

Signature de l'adhérent :

Signature de Thomas CIROU pour le GAEC de la Ferme

h

Agriculteur partenaire	Coordinateur du contrat
<b>GAEC de La ferme</b> Françoise, Bernard, Thomas et Romain CIROU Lieu dit La Ferme 28400 Brunelles	Coordinateur : Olivier et Françoise NUZZO 71 Rue des GLAISES 92160 ANTONY Courriel : <a href="mailto:coordinateur-pates@lesjardinsdeceres.net">coordinateur-pates@lesjardinsdeceres.net</a>